

parties intéressées pour diverses raisons. Des nombreuses résumés et les résumés d'analyse mentionnés à la partie 2 de cette réponse avaient pour but d'étudier ces préoccupations. L'un des résultats de ces mesures a été que le ministre des Transports a annoncé, le 16 décembre 1977, que l'augmentation des péages serait échelonnée sur une période de trois ans, à savoir que seulement 50 p. 100 des montants accrus seront mis en vigueur au début de la saison de navigation de 1978 contre 75 p. 100 des montants accrus au début de la saison de 1979. L'augmentation totale ne sera mise en œuvre qu'au début de la saison de navigation de 1980.

LE PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE D'AIR CANADA

Question n° 1092—M. Mazankowski:

1. a) Quelles primes ont été offertes aux 363 membres du personnel du siège social d'Air Canada qui ont été amenés à prendre une retraite anticipée, b) au total, combien ce programme a-t-il coûté à Air Canada?
2. Pourquoi a-t-on lancé ce programme de retraite anticipée?
3. Dans le cadre de ce programme, combien de personnes devraient prendre leur retraite d'ici cinq ans?
4. Les employés qui ont déjà opté pour le programme de retraite anticipée ont-ils pu choisir librement de se retirer ou de conserver leur emploi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La direction d'Air Canada répond comme suit: 1. a) Nous avons offert aux cadres admissibles au programme de retraite anticipée, dans le cadre du régime de pension de la société, des allocations variables de fin de service calculées en fonction de leurs années de service et de leur âge. b) Ces données financières seront exposées dans le rapport annuel de 1977.

2. L'objectif était de réduire de 10 p. 100 le nombre de gestionnaires.

3. Le programme de retraite volontaire n'a été offert qu'une fois et aucune autre retraite anticipée n'est projetée dans le cadre de ce programme.

4. Oui.

LES SOMMES DÉPENSÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NICKEL BELT

Question n° 1116—M. Rodriguez:

Depuis 1970, quelle somme le ministère de l'Expansion économique régionale et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de Nickel Belt, au cours de chaque année financière?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1970-1971, néant; 1971-1972, néant; 1972-1973, \$79,460; 1973-1974, \$69,649; 1974-1975, \$248,183; 1975-1976, \$24,840; 1976-1977, 767,061. Du 1^{er} avril 1977 au 31 janvier 1978; \$319,642. La réponse pour le Conseil de développement de la région de l'Atlantique et le Conseil canadien de l'aménagement rural est la suivante: néant. La réponse pour la Société de développement du Cap-Breton est la suivante: sans objet.

Questions au Feuilleton

LA MONNAIE OLYMPIQUE

Question n° 1319—M. Towers:

1. Combien de pièces de monnaie olympique double frappe en or ont été autorisées?
2. Combien de pièces a-t-on produites?
3. A quel prix a) ces pièces ont-elles été vendues au public, b) les vendeurs ont-ils obtenu ces pièces?
4. Le 4 janvier 1977, combien de pièces n'avaient pas encore été vendues?
5. Combien de commandes n'ont pas été remplies d'après les derniers chiffres?
6. A-t-on écoulé les pièces invendues et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): 1. Les responsables du Programme de la monnaie olympique ont été autorisés à frapper jusqu'à 350,000 pièces de monnaie double frappe en or, c'est-à-dire des piéforts en or à vingt-deux carats.

2. Voir ci-après.

3. Le prix de vente directe était de \$153.50 et comprenait les frais de port. Un grand nombre de remises ont été accordées aux marchands; de plus, ceux-ci étaient libres de les vendre à la valeur marchande. Certains d'entre eux ont même conçu des écrans spéciaux ou des écrans commémoratifs.

4. Selon le rapport qui a été présenté au Parlement le 30 septembre 1977, 337,190 pièces avaient été vendues. Ces données seront redressées au terme du Programme.

5. Toutes les commandes de pièces en contrepartie desquelles le Programme de la monnaie olympique a reçu un versement ont été exécutées.

6. Tous les piéforts en or qui n'auront pas été vendus seront fondus.

TRANSPORTS—L'EMPLOI D'ANCIENS PILOTES

Question n° 1320—M. MacKay:

1. Combien d'anciens membres de l'Aviation royale du Canada occupent actuellement des postes au ministère des Transports?
2. Combien d'anciens pilotes occupent des postes clefs au sein du Ministère?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Il est impossible pour le moment de fournir les renseignements demandés. Pour donner une réponse exacte, il faudrait procéder à un long examen de tous les dossiers du personnel de Transports Canada, qui se chiffre à 22,000. Les employés et le temps nécessaires pour cet examen entraîneraient des frais très élevés, voire même excessifs.

2. Dix anciens pilotes occupent des postes de niveau SX à Transports Canada.

LES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE

Question n° 1425—M. Marshall:

Quelle est, par espèce, la quantité de poissons importés a) en 1976-1977, b) 1977-1978?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: